



Rapport sur le Monitoring des Violations des Droits de l'Homme au Burundi :

« L'horreur s'aggrave avec le referendum ».

Période du mois d'Avril 2018.

Plan du présent rapport.

- INTRODUCTION.
- AFFAIRE GERMAIN RUKUKI.
- ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES.
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.
- SITUATION CARCERALE.
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.
 - TORTURE.
 - COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES.
 - CAS DE VIOL.
- AUTRES VIOLATIONS.
- CONCLUSION.
- RECOMMANDATIONS.

- **INTRODUCTION.**

La crise politico - sécuritaire qui a débuté au mois d'avril 2015 au Burundi avec l'entêtement de Pierre NKURUNZIZA à la Présidence de la République en piétinant l'accord d'ARUSHA et la Constitution continue de produire des effets néfastes à l'égard de la population burundaise. De nombreux cas de violations des droits de l'homme se manifestent toujours. L'ACAT-Burundi s'est jointe à la mission qui s'inscrit dans la lutte contre l'impunité par une dénonciation des violations des droits de l'homme et l'impuissance de la justice burundaise dans la répression de ces crimes car au solde de l'Etat du Burundi dont ses agents sont cités comme les principaux auteurs de ces exactions et les victimes ainsi que leurs familles ne pouvant pas exercer leur droit à une justice impartiale.

Cela ne devrait pas décourager les défenseurs des droits de l'homme et les autres personnes qui aspirent au principe de lutte contre l'impunité au Burundi et au respect des droits de l'homme. Cette absence de justice impartiale au pays pourra trouver un remède en exerçant d'autres mécanismes régionaux et internationaux auxquels on peut faire recours pour enfin voir les présumés auteurs de ces actes ignobles traduits en justice.

C'est pour cette raison, que la dénonciation de ces violations bien documentées doit suivre son cours normal car elles continuent à être perpétrées au Burundi en toute impunité.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport, **34** cas d'assassinats et de disparitions forcées, **87** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales, **40** cas d'atteinte à l'intégrité physique, ainsi que 3 cas de viol ont pu être répertoriés.

- **AFFAIRE GERMAIN RUKUKI.**

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la torture au Burundi a appris avec indignation la condamnation de son ex-employé Germain Rukuki à 32 ans de prison ferme, décision rendue le 26 avril 2018 par le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa.

ACAT-Burundi déplore que Germain Rukuki n'ait pas bénéficié des services d'un Avocat garantie par la loi fondamentale, le Code de procédure pénale ainsi que les différents textes internationaux auxquels le Burundi a ratifié lors de son interrogatoire au Service National de Renseignement. Rappelons qu'il a été arrêté chez lui par une trentaine de policiers qui l'ont ensuite conduit dans les geôles du Service National des Renseignements (SNR en sigle). Il a été par la suite transféré à la prison de Ngozi loin de sa famille pour le soumettre à de mauvaises conditions psychologiques de détention.

Quant au fond du dossier, ACAT-Burundi déplore que le Ministère public, par manque de preuves, a d'abord, en août 2017, accusé Rukuki de « rébellion » et d'« atteinte à la sécurité de l'Etat » pour avoir travaillé avec Germain l'ACAT-Burundi radiée par le gouvernement en 2016, puis alourdit son dossier judiciaire avec de nouvelles infractions qui n'ont pas fait objet d'instruction au moment de la phase pré juridictionnelle ce qui est une entorse au Code de Procédure Pénale et sans qu'aucune preuve matérielle ne soit produite lors de l'audience du 3 avril 2018. Il s'agit des crimes d'« assassinat de militaires, policiers et civils », de « dégradation des édifices publics et privés » et de « volonté de changer le régime élu démocratiquement ».

ACAT-Burundi regrette que les arguments avancés par la défense et appuyés par le droit positif burundais en ce qui concerne la nullité de la procédure n'ont pas été pris en compte par le juge de fond et cet état de fait prouve à suffisance que la condamnation de Germain Rukuki s'inscrit dans le harcèlement des défenseurs des droits de l'homme par la machine gouvernementale mise en marche depuis la crise socio politique de 2015. En effet, les faits évoqués dans son dossier judiciaire sont abusivement placés dans le contexte des violences de 2015 pour manipuler la loi et justifier la lourde condamnation.

- **CAS D'ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES.**

Les cas d'assassinats et des disparitions forcées sont de plus en plus observables au Burundi. Malheureusement, dans la plupart des cas les présumés auteurs ne sont pas connus ou inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

Ce mois d'avril 2018, a été plus meurtrier par rapport à ces trois mois précédents. L'Acat-Burundi a pu répertorier 32 cas d'assassinats et 2 cas de disparitions forcées ce qui montre qu'avec l'approche de la date du referendum sur le changement de la constitution, beaucoup de vies humaines au Burundi ont été mises en péril.

1. En date du 1^{er} avril 2018 ; deux (2) hommes connus sous les noms de NZOHABONAYO Adelin étudiant à l'université polytechnique de TANKOM et Thierry élève au lycée saint Luck ont été tués suite à une grenade qui a été lancée d'un bistrot situé sur la colline RUGARI-GITAMO appartenant à NIYUNGEKO Helmenegilde surnommé Gafyiri. 14 autres personnes ont été blessées. Les présumés auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés mais la police a arrêté quatre personnes pour des raisons d'enquêtes d'après les habitants de la localité.
2. En date du 2 avril 2018, un corps sans vie et décapité de IRAKOZE Mamerte, une mère de 5enfants, a été découvert dans un champ de riz situé sur la colline KIRUNGU, commune NYABITSINDA de la province de RUYIGI. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas connus
3. En date du 2 avril 2018, un corps sans vie et non-identifié d'un homme a été découvert à la 8^{ème}avenue du quartier MUTAKURA de la zone CIBITOKÉ, commune NTAHANGWA en mairie de BUJUMBURA. Les auteurs de ce crime restent inconnus.
4. En date du 4 avril 2018, sur la colline BUTA, zone GITABA commune et province RUTANA, un homme connu sous le nom de NIBARUTA a été assassiné par son frère KAREGEYA pour cause de conflit foncier. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police à RUTANA.
5. En date du 04 avril 2018, sur la colline KAVYI, commune de MWUMBA en province de NGOZI, une femme et son enfant ont été brûlés dans leur maison par des gens non

identifiés. Les habitants de cette localité demandent que des enquêtes soient menées pour identifier les auteurs et le mobile de cette criminalité.

6. En date du 04 avril 2018, un corps sans vie et non- identifié d'une jeune fille âgée d'à peine 20 ans a été trouvé sur la colline KIBEZI, dans un lieu connu sous le nom de MUNGOGA, dans la zone GAKERE, commune de KIREMBA, en province de NGOZI. Le corps présentait une plaie au niveau de la côte ; ce qui ressemble à un coup de poignard et une corde se trouvait au tour du cou. Les habitants de cette zone demandent des enquêtes pour que ce corps soit identifié et que les présumés auteurs de ce meurtre soient connus et punis selon la loi.
7. En date du 08 avril 2018, un corps sans vie et non identifié d'un homme a été découvert dans un ruisseau à cheval entre les collines RUSENGO et KWIBUYE de la commune et province MUYINGA. Des sources sur place indiquent que la victime aurait été tuée ailleurs avant d'être apportée à cet endroit. L'administration locale a procédé à l'inhumation de ce corps sans que des enquêtes soient menées afin de déterminer les circonstances dans lesquelles cet individu a été assassiné ainsi que son identification.
8. En date du 9 avril 2018, sur la colline de RWANDAGARO, en commune de BUGENYUZI de la province de KARUZI une personne connue sous le nom de Damien NIYONTUKA a été tuée à coups de gourdins par des voisins furieux et une autre grièvement blessée lors d'un lynchage. Les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés et sont libres.
9. En date du 09 avril 2018, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Protais KAGABO de la commune BUGABIRA en province KIRUNDO a été retrouvé près de la rivière COHOHA côté KIRUNDO, il avait été enlevé par certains jeunes IMBONERAKURE de la même commune.
10. En date du 10 avril 2018, dans la commune de RUGOMBO en province de CIBITOKÉ, un homme connu sous le nom de NZOKIZWANIMANA Thaddée, âgé de plus de 60 ans a trouvé la mort alors qu'il se trouvait au cachot de la police de RUGOMBO. Des sources locales indiquent que l'homme a été violemment battu par des IMBONERAKURE (jeunesse du parti CNDD-FDD) qui l'accusaient de sorcellerie. Ces IMBONERAKURE se ventent d'être responsable de la mort de plusieurs personnes. La famille de la victime demande une enquête pour que les présumés auteurs de cet assassinat soient punis conformément à la loi.
11. En date du 10 avril 2018, un corps sans vie d'une femme connue sous le nom de HABONIMANA Margueritte âgée de plus de 70 ans a été découvert dans un champ

de manioc situé au village 5 de la commune de GIHANGA en province de BUBANZA. Des sources sur place indiquent que la victime aurait été torturée avant d'être égorgée comme le montre les signes retrouvés sur son corps. Les mêmes sources indiquent également que la victime avait déjà échappé à la mort, il y a une année. Sa famille réclame une enquête.

12. En date du 11 avril 2018, un corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Francine BIGIRIMANA a été retrouvé flottant sur les eaux du lac TANGANYIKA, côté RUMONGE. Les présumés auteurs, ainsi que le motif de cet assassinat, restent inconnus.
13. En date du 12 avril 2018, NZEYIMANA Rodrigue, Directeur commercial de l'Entreprise qui produit du ciment BUCECO, est introuvable. Son véhicule a été trouvé dans un caniveau sur le boulevard du 28 novembre non loin du restaurant **chez André** situé en zone ROHERO, commune MUKAZA, en mairie de BUJUMBURA.
14. En date du 13 avril 2018, un homme connu sous le nom de Gilbert KABURA de la commune GATARA en commune KAYANZA a été fusillé par un chef de poste de police de la localité connu sous le nom de SABUSHIMIKE. Il l'accusait de battre campagne en faveur du **non** au referendum constitutionnel de mai 2018.
15. En date du 15 avril 2018, un corps sans vie de René NSHIMIRIMANA militant du parti FNL en commune KANYOSHA de la province BUJUMBURA, a été découvert entre la province MURAMVYA et GITEGA. Il avait été enlevé vendredi le 13 avril 2018 par des hommes inconnus à bord d'un véhicule aux vitres teintées dans la zone KINAMA alors qu'il étanchait sa soif dans un bar de cette localité.
16. En date du 16 avril 2018, vers 20heures, sur la colline de KAGWEMA- GIHUNGWE, commune de GIHANGA, province de BUBANZA, 4 personnes sont mortes, 4 grièvement blessées et 5 kidnappées par une bande armée qui a fui en direction de la réserve naturelle de RUKOKO après avoir commis ce forfait. Les habitants de cette localité demandent à l'administration et à la police de renforcer la sécurité.
17. En date du 16 avril 2018, une personne connu sous le nom d'Ernest KAGABO résidant en commune KIGANDA de la province MURAMVYA, a été enlevé par des hommes non-identifiés à bord d'un véhicule aux vitres teintées. Sa famille pointe du doigt les éléments du service national de renseignement, et il est introuvable jusqu'à maintenant.

18. En date 17 avril 2018, un corps sans vie et non identifié en raison de son état de décomposition avancée a été découvert au bord du Lac Tanganyika près du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BNUB), dans la zone NGAGARA, commune NTAHANGWA en mairie de BUJUMBURA. La police et les autorités administratives de la zone urbaine de NGAGARA ont aussitôt évacué le corps.
19. En date du 18 avril 2018, un corps sans vie, ligoté et méconnaissable du fait de son état avancé de décomposition, a été retrouvé dans la commune ISARE de la province Bujumbura et portait des signes de tortures.
20. En date du 18 avril 2018, un corps sans vie d'un homme du nom de NIBIGIRA Alexandre résidant au quartier de MIRANGO I, zone KAMENGE, commune NTAHANGWA en Mairie de BUJUMBURA, a été retrouvé à son domicile précisément dans la salle de bain avec un poignard probablement utilisé par le meurtrier pour commettre ce forfait. Les enquêtes sont en cours pour connaître l'auteur de ce crime.
21. En date du 19 avril 2018, un corps sans vie d'un enfant de la rue, du nom de NSHIMIRIMANA Blaise a été découvert devant un magasin au quartier de NYAMUGARI de la ville de GITEGA. Le mobile de cet assassinat n'est pas encore connu. Les informations en provenance de cette localité indiquent que le présumé auteur a été arrêté et conduit dans au cachot de la police pour des raisons d'enquêtes.
22. En date du 19 avril 2018, un corps sans vie et non-identifié a été retrouvé en commune BUYENGERO de la province RUMONGE. Selon les habitants de cette localité, ce cadavre a été déposé dans la rue par un véhicule non identifié, tard dans la nuit.
23. En date du 20 avril 2018, sur la colline MUGOMBWA, zone GAKUNGU commune GIHARO en province de RUTANA, NTAWUKIRISHAMBA Roger âgé de 33 ans a été assassiné la nuit par des gens non encore identifiés. Le mobile de son assassinat reste inconnu. Selon l'administration, les enquêtes sont en cours.
24. En date du 21 avril 2018, vers 14heures, un corps d'un homme connu sous le nom de MPITABAKANA Grégoire, âgé de 45 ans a été retrouvé dans la rivière de KAYOKWE située en province de MWARO. La victime est originaire de la colline NKUNDUSI,

commune de RUSAKA en province de MWARO. Cet homme qui vivait de la production du charbon dans une localité appelée MUSAMA était porté disparu, il y a une semaine. Une équipe de la croix rouge du Burundi, section MWARO a récupéré ce corps en présence des éléments de la police et du personnel de la santé. Les circonstances de la mort ne sont pas encore connues mais certains habitants de la localité pensent qu'il se serait noyé.

25. En date du 22 avril 2018, à 15 heures, trois corps sans vie et attachés dont 2 hommes et une femme ont été retrouvés dans la commune de NTEGA, province de KIRUNDO, dans la rivière KANYARU. Ces corps ont été sortis de la rivière par les jeunes du parti CNDD-FDD mais l'Administrateur de la commune de NTEGA leur a donné l'ordre de les remettre dans la rivière et de les laisser emporter par le courant. Les habitants de la colline de SARURAMBO, sous colline de KARIRA, zone de MUGENDO, commune de NTEGA qui ont vu ces corps sont inquiets de voir mainte fois, des corps dans cette rivière et demandent que la sécurité soit renforcée surtout sur les collines de KIGARI, KIGAGA, NYEMERA, CARURAMBO, KINYOVU et RUTAGARA car il y a beaucoup de personnes sont portées disparues sur ces collines, depuis l'année passée.
26. En date du 23 avril 2018, un corps sans vie d'une jeune fille âgée de dix (10) ans a été retrouvé dans l'après-midi, sur la colline de RUVUMU, commune et province de BURURI. La jeune fille avait été portée disparue il y a 5 jours de cela. La victime vivait dans une famille en commune de RUTOVU où elle étudiait. Les circonstances de sa mort restent imprécises d'après la police.
27. En date du 23 avril 2018, un corps sans vie d'une jeune fille âgée de 29ans connue sous le nom de KANEZA résidant au quartier 4 de la zone NGAGARA dans la commune de NTAHANGWA en mairie de BUJUMBURA, a été retrouvée dans un lieu appelé communément laiterie non loin du palais des congrès de KIGOBÉ où siègent les députés burundais. Les signes se trouvant sur ce corps montrent que la victime avait été d'abord violée avant d'être par la suite égorgée. KANEZA est originaire de la commune de RUTOVU en province de Bururi.
28. En date du 26 avril 2018, un corps sans vie et non identifié d'un homme ligoté a été découvert dans la commune KIBAGO de la province MAKAMBA. Les signes visibles sur ce corps témoignent des actes de tortures que la victime a subis avant d'être tué. Les présumés auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.
29. En date du 27 Avril 2018, un corps sans vie étranglé d'Ezéchiel KAGABO originaire de la zone NYAMURENZA en province NGOZI a été retrouvé en province CANKUZU

commune KIGAMBA il avait été enlevé par un véhicule aux vitres teintés il y a deux semaines au centre de MURAMVYA.

- **CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois d'avril 2018. En effet, au fur et à mesure que la date du referendum sur le changement de la constitution approche, une chasse à l'homme contre les opposants à ce changement de la loi fondamentale s'est accentuée dans tout le pays, conduite par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de traquer ceux dont le pouvoir soupçonne qu'ils vont voter **non** à ce changement de la loi fondamentale régissant la république du Burundi. Ainsi pour cette période couverte par ce rapport, **87** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés

1. En date du 2 avril 2018, NSHIGIKIWENIMANA Jean, militant FNL pro-RWASA a été arrêté par l'administrateur de la commune GIHOGAZI de la province de KARUZI accompagné d'un policier. Le mobile de son arrestation ainsi que le lieu où il est détenu ne sont pas connus.
2. En date du 5 avril 2018, des IMBONERAKURE ont arrêtés Dimas UWITONZE responsable du parti FNL pro-RWASA à KIMEZA, commune BWAMBARANGWE province KIRUNDO, et MACUMI Michel de la colline GASAVE, tous les deux ont été conduits ligotés sur une bicyclette par le chef de zone KIMEZA Youssuff NSENGIYUMVA, au poste de police de MUKENKE au chef –lieu de la commune BWAMBARANGWE où ils ont été torturés. Ils sont pour le moment détenus au cachot de la commune BWAMBARANGWE. Le motif de leur arrestation n'a pas été communiqué.
3. En date du 08 avril 2018, six (6) militants du parti FNL pro RWASA : Gilbert, Augustin, KANA, Bruce, Emery et François, résidant en Commune KABARORE de la province KAYANZA ,ont été arrêtés et torturés par les agents du Service National de Renseignement. Ils sont accusés d'avoir quitté la province sans l'aval du chef des IMBONERAKURE dans la commune, chose qui étonne leurs familles qui demandent la libération de ces derniers pour qu'ils aillent se faire soigner.
4. En date du 9 avril 2018, en commune BUHIGA de la province de KARUZI, des IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti CNDD-FDD ont arrêtées six (6) personnes dont Jacques, François, Jean Pierre, Ezéchiel, selon un témoin, ces personnes

arrêtées ont été conduites au cachot du service national des renseignements à KARUZI. Elles sont toutes accusées de participer à des bandes armées.

5. En date du 10 avril 2018, sur la colline et zone de GATOBO, commune de KAYOGORO en province de MAKAMBA, deux (2) rapatriés BAREKEBAVUGE Jean Marie, âgé de 35 ans et NKUNZIMANA David, âgé de 20 ans ont été arrêtés par les IMBONERAKURE (jeunesse du parti au pouvoir CNDD-FDD). Ils ont passé deux (2) jours au cachot de la zone de GATABO alors que le chef de zone de GATOBO venait de décider de les libérer le lendemain, les IMBONERAKURE se sont opposés à cette décision.
6. En date du 12 avril 2018, sur la 2ème et la 3ème avenue de la zone de MUSAGA, commune de MUHA en Mairie de BUJUMBURA 17 personnes ont été arrêtées et conduites par la police et l'armée au cachot de la zone de MUSAGA après une fouille perquisition faite dans les ménages se trouvant sur ces avenues. La police soupçonne des résidents d'abriter des inconnus venus perturber la sécurité. Les habitants de cette zone demandent qu'ils soient traités comme les autres habitants des autres zones de la Mairie de BUJUMBURA.
7. En date du 12 avril 2018, Deux hommes connus sous les noms d'ITANGISHAKA Benoit et Emile KABURA de la commune MBUYE province MURAMVYA, ont été enlevés par les agents du service national de renseignement à MABANDA, province MAKAMBA alors qu'ils se rendaient en TANZANIE pour chercher du travail dans les champs. Leurs familles craignent une exécution extra judiciaire surtout qu'ils ont cherché dans tous les cachots se trouvant dans la province MAKAMBA en vain
8. En date du 12 avril 2018, dans la zone de GATABO, commune de KAYOGORO en province de MAKAMBA, un militant du FNL d'Agathos RWASA, KAGI Ferdinand a été arrêté et incarcéré au cachot de la police à KAYOGORO. Il a été invité à se présenter au chef-lieu de la commune par le chef de zone de GATABO, HABONIMANA Gervais, sur ordre de l'administrateur. Arrivé sur place, l'administrateur l'aurait placé en détention expliquant que c'était sur ordre du gouverneur, NIYUKURI Gad. Un membre de la famille s'indigne qu'aucun motif de l'arrestation ne lui ait pas communiqué. Le leader du parti FNL à KAYOGORO dénonce une interpellation à caractère politique.
9. En date du 13 avril 2018, dans la zone de KIGWENA, commune et province de RUMONGE, le représentant de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI dans cette zone NTIGIRINZIGO Etienne a été interpellé par le chef de zone qui l'avait convoqué et il a

été conduit au cachot de la police. Il est accusé de tenir des réunions illégales et clandestines. Ses proches dénoncent une arrestation arbitraire et une détention illégale. Les représentants des partis politiques d'opposition accusent les chefs de zones de la commune de RUMONGE de procéder souvent à des arrestations abusives contre leurs membres.

10. En date du 13 avril 2018, un homme connu sous le nom de HARUMUGISHA Clovis résidant en zone MUSAGA de la commune MUHA, en mairie de BUJUMBURA , a été arrêté chez lui à KINANIRA par les éléments du service national de renseignement parce qu'il s'est rendu au Rwanda .il reste détenu dans un endroit inconnu et sa famille est inquiète et craint qu'il ne soit déjà exécuté .
11. En date du 14 avril 2018, deux militants du parti FRODEBU NYAKURI connus sous les noms de KWIZERA ET HABARUGIRA en province CANKUZO, ont été arrêtés lorsqu'ils se trouvaient dans une cérémonie des funérailles puis conduit manu militari au bureau du service national de renseignement à GITEGA. Ils sont accusés de communiquer encore avec jean MINANI, l'actuel président de la coalition burundaise de l'opposition en exil, le CENARED. Leurs proches sont inquiets surtout qu'on ne leur pas donner le droit de visite.
12. En date du 16 avril 2018, sur la colline de SEBEYI, commune de BUYENGERO en province de RUMONGE, le secrétaire exécutif du parti RANAC en commune de BUYENGERO, NZOYIHAYA Norbert et le représentant de ce parti sur la colline de SEBEYI, ont été interpellés par le chef de zone de KIGWENA et la police. Ils ont passé une nuit au cachot de la police à BUYENGERO avant d'être transférés à RUMONGE. Les 2 leaders du parti d'opposition sont accusés de tenir une réunion pour sensibiliser les gens de voter en faveur du NON lors des élections référendaires prochaines. Des sources du parti démentent ces accusations, en disant que la réunion était destinée d'enseigner l'idéologie de leur parti. Ils affirment que leur détention est politiquement motivée et demandent leur libération.
13. En 16 avril 2018, dans la commune de GASORWE, province de MUYINGA, un jeune militant du FNL pro- RWASA du nom de JUMA a été arrêté et conduit au cachot de la commune de GASORWE. Des sources locales indiquent que des bagarres ayant éclaté sur la colline KAGURWE entre des jeunes militants du FNL et ceux du CNDD-FDD seraient à l'origine de la détention. Les mêmes sources indiquent également que le chef de colline a autorisé aux IMBONERAKURE de tabasser les opposants appelés INTUMVA.
14. En date du 16 avril 2018, dans la commune de MUTUMBA, province de KARUSI, un militant du FNL fidèle d'Agathos RWASA, sieur NDIKUMASABO Eric a été arrêté par le

chef de poste de police à MUTUMBA. Il a été conduit directement au cachot de la commune. Selon le président du FNL à KARUSI, les mobiles de son arrestation ne sont pas encore connus.

15. En date du 17 avril 2018, NIYONGABO Claver, un jeune homme résidant sur la colline de GAKARANKA, zone de KIVUMU, commune de MUGAMBA, province de Bururi a été arrêté par des militaires à MUGAMBA. L'interpellation a eu lieu à son domicile. Il a été conduit au cachot de la police à MUGAMBA. Des habitants de MUGAMBA pensent que le jeune homme est poursuivi pour sa participation au mouvement de contestation du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. Ils craignent aussi d'autres arrestations.

16. En date du 18 avril 2018, NIJIMBERE Innocent, un élève de la 7^{ème} à l'ECOFO KIBAGO, commune KIBAGO, province MAKAMBA a été arrêté par trois agents de la police, accompagnés par un groupe des *IMBONERAKURE*. Le motif de son arrestation n'est pas encore connu. Mais NIJIMBERE Innocent s'était disputé très vivement avec un camarade de classe, qui est vice-président de la section *IMBONERAKURE* de cette école. Ce responsable des *IMBONERAKURE* voulait s'approprier un livre qui devrait être partagé par un groupe d'élèves de cette classe. Cette dispute a eu lieu le vendredi 13 avril 2018, mais Innocent a été arrêté mercredi le 18 avril 2018. Ni ses parents, ni les responsables de son école n'ont pas été informés sur le motif de son arrestation. Il a passé trois jours au cachot du commissariat communal de KIBAGO, et il a été relaxé le soir de vendredi 20 avril 2018.

17. En date du 18 avril 2018, huit (8) militants du parti FNL appartenant à la coalition des partis de l'opposition AMIZERO Y'ABARUNDI dirigé par Agathon RWASA dont : BIRIKUNZIRA JUMAPIRI, NDAYISHIMIYE Nestor alias MASASHE, BUTOYI Etienne, BIGIRIMANA Jean De Dieu alias WACONGO, NIYONKURU Dieudonné, BUCUMI Jean, NIYONKURU Chadrack, et une autre personne dont on n'a pas pu connaître son nom, ont été arrêtés par la police lors d'une fouille perquisition sur la colline NYABUNYEGERI, zone de RUBIRIZI, commune de MUTIMBUZI, province de Bujumbura. La police a indiqué que ces huit personnes sont suspectées de planifier des attaques dans le but de perturber les élections. Les familles des personnes arrêtées nient ce motif avancé par la police en indiquant que les leurs sont accusés du refus d'adhésion forcée au parti CNDD-FDD. Leurs familles s'inquiètent du fait qu'elles ne savent pas où se trouvent les leur après être déplacés du cachot de la commune MUTIMBUZI vers une destination jusqu'à présent inconnue.

18. En date du 22 avril 2018, vers 16h, à NYAKIBINGO, zone RUSHUBIJE de la commune NTEGA dans la province de KIRUNDO, des hommes connus sous les noms de BIZINDAVYI Leonidas, enseignant à l'ECOFO KANABUGIRI et VYIMANA J. Bosco, secrétaire du FNL en zone RUSHUBIJE a ont été arrêtés par des IMBONERAKURE. Les IMBONERAKURE ont ensuite remis ces derniers au chef de poste de police à NKOMERO répondant au nom de Jules. Ils sont accusés de promouvoir le **Non** au référendum constitutionnel. D'après notre source, ils seraient détenus au cachot de la zone RUSHUBIJE.
19. En date du 22 avril 2018, dans la commune de MABANDA, province de MAKAMBA, 2 jeunes garçons, Alain Joris et Ferdinand NIYIKORA âgés chacun d'une quinzaine d'années, ont été arrêtés par la police après une fouille perquisition ciblée qu'elle a menée à leur domicile. Ils ont été livrés au représentant du SNR (Service National de Renseignement) à MAKAMBA pour enquêtes. Ils ont par la suite été transférés au cachot du poste police de la commune MAKAMBA. Des sources concordantes indiquent que les 2 autodidactes qui avaient échoué au concours national, l'an dernier, seraient suspectés par les IMBONERAKURE (jeunes affiliés au parti CNDD FDD) de la localité de participation aux mouvements armés. Des proches de leurs familles dénoncent un montage.
20. En date du 22 avril 2018, sur la colline de KIREMERA, commune de GIHETA, en province de GITEGA, six (6) militants du FNL pro-RWASA ont été interpellés dans un bistrot pendant qu'ils partageaient un verre à l'occasion du baptême d'un enfant. Ils ont été conduits au cachot du commissariat de GITEGA. Ils sont soupçonnés par les autorités de tenir une réunion illégale.
21. En date du 22 avril 2018, deux (2) militants du FNL pro-RWASA BIRIZANYE Leonidas, enseignant et VYIMANA Bosco, secrétaire du FNL à RUSUBIJE, commune de NTEGA, province de KIRUNDO ont été arrêtés par des IMBONERAKURE (jeunesse du parti CNDD-FDD). VYIMANA avait rendu visite à son voisin BIRIZANYE. Des IMBONERAKURE sont alors intervenus pour procéder à leur arrestation. Il est reproché aux deux personnes d'avoir tenu une réunion illégale servant de promouvoir le **non** au référendum constitutionnel.
22. En date du 23 avril 2018, dans la province de BURURI, six (6) militants du FNL pro-RWASA ont été interpellés par la police. Ils se trouvent au cachot de la commune SONGA. Trois sont originaires de la colline de KIRYAMA et les trois autres de la colline de MUHEKA de la commune de SONGA. Des sources sur place indiquent que ces pro-RWASA sont accusés d'avoir mené campagne en faveur du **Non** au référendum constitutionnel.

23. En date du 24 avril 2018, sur la colline de MUNYIKA 1, commune de RUGOMBO, province de CIBITOKÉ, un militant du FNL pro-RWASA, connu sous le nom de NDIKUMASABO Jacques a été arrêté par des IMBONERAKURE (jeunesse affiliée du parti CNDD-FDD). Il est accusé d'atteinte à la sécurité de l'Etat. Selon des sources administratives, le jeune homme aurait refusé d'adhérer au CNDD-FDD, parti au pouvoir. Les proches de NDIKUMASABO indiquent que l'arrestation est abusive et demandent qu'il soit relâché.
24. En date du 24 avril 2018, dix (10) enseignants ont été arrêtés par des IMBONERAKURE au centre de MUKENKE dans la commune de BWAMBARANGWE, commune de KIRUNDO. Ces enseignants prenaient un verre chez un collègue enseignant à BUDAHUNGA qui célébrait la défense de son mémoire de fin d'étude. Tous sont suspectés d'avoir tenu une réunion illégale visant à promouvoir le **Non** au référendum constitutionnel. Selon les leaders de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI, les interpellations de ce type se multiplient.
25. En date du 25 avril 2018, NIYOMIZERO Mélance militant du FNL d'Agathon RWASA résidant en commune de BUTAGANZWA, province de KAYANZA, originaire de la zone de NYABIBUYE, a été arrêté par OPJ (un Officier de Police Judiciaire) accompagné par un civil. Les informations en provenance de cette localité indiquent que NIYOMIZERO avait été arrêté la semaine passée par des IMBONERAKURE et avait été conduit vers une vallée, la police avait dû intervenir. Sa famille craint pour sa sécurité et demande sa libération sans condition.
26. En date du 26 avril 2018, sur la colline de RWANIRO, zone de MURAGO, commune de BURAMBI, province de RUMONGE, Jean Claude NIZIGIYIMANA a été arrêté par la police. Il a été directement conduit au cachot de la police à BURAMBI. Il est soupçonné de promouvoir le **non** au référendum constitutionnel prochain. D'après les témoins, Jean Claude serait victime d'un conflit foncier qui l'oppose à son grand frère qui est le mari de l'actuelle administrateur de la commune de BURAMBI. Les témoins dénoncent des raisons politiques sur son emprisonnement.
27. Liévin NZOYIHAYA et Charles TWARAGIWE, tous de la commune RUGOMBO en province CIBITOKÉ sont détenus depuis plus d'un mois au cachot de la commune RUGOMBO sans même qu'ils soient inscrits dans le registre des détenus. Le chef de poste de police à RUGOMBO confirme cette arrestation et dit qu'ils ont été arrêtés pour des raisons d'enquêtes.

En plus des violations ci avant, comme d'habitude, ACAT - BURUNDI a pu documenter au cours de ce mois de la situation des détenus auprès des maisons d'arrêts et a constaté que les responsables des prisons prennent des mesures qui rendent plus dures la situation des détenus. A titre illustratif, la Directrice de la Prison de Gitega a confisqué l'argent appartenant aux prisonniers poursuivis pour le putsch manqué du 13 mai 2015 et leur donne cinquante mille par semaine alors que cet argent qu'ils utilisent pour subvenir à leurs besoins quotidiens.

L'autre exemple le plus parlant est le refus aux soins de santé à l'extérieur de la prison pour les prisonniers poursuivis pour des crimes à caractère politique même ceux qui ont besoins des services des médecins spécialistes (ophtalmologie et dentisterie). L'autre exemple le plus parlant est celui de Christian BUTOYI poursuivi dans l'affaire d'assassinat des sœurs de KAMANGE et détenu à la prison de MPIMBA qui n'est pas transporté chez un médecin traitant alors qu'il présente des signes de maladie mentale.

L'autre violation constatée est le refus d'exécution des décisions judiciaires. Ici l'on citerait à titre d'exemple le cas de SINDIMWO Christine détenue à la prison de GITEGA, qui a purgé la peine le 14 avril 2018 mais qui croupit toujours en prison. Ce cas vient s'ajouter à celui de NDAGIJIMANA Jimmy cité dans nos précédents rapports qui a purgé sa peine le 13 février 2018 mais qui est toujours sous les verrous à la prison de GITEGA.

ACAT-BURUNDI a également constaté des traitements cruels inhumains et dégradants des prisonniers poursuivis pour des crimes à caractère politique et surtout dans la prison de MPIMBA. A titre illustratif, l'on citerait le cas d'isolement dans un lieu inapproprié du Colonel KADENDE, lieutenant AKIMANA Alphonse, NIYONDIKO Juvénal et NZAMBIYAKIRA Fidel arrêtés et mis en isolement par leurs pairs prisonniers membres de la ligue des jeunes imbonerakure respectivement en dates du 23 et 25 avril 2018.

A part les mauvais traitements dont sont victimes les détenus, il s'observe toujours dans les établissements pénitentiaires une surpopulation carcérale ce qui rendent les conditions de détention très déplorables.

L'autre constat est que le nombre de prévenus est largement supérieur au nombre de condamnés ce qui prouve à suffisance l'absence de diligence dans le traitement des dossiers pénaux de la part de l'appareil judiciaire burundais.

Le tableau ci – dessous récapitule les données ci – avant fournies :

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Pourcentage
MURAMVYA	100	691	458	233	691%
MPIMBA	800	3304	2426	980	413%
RUMONGE	800	1460	333	1127	182,5%
Gitega	400	1032	694	338	258%

- **CAS D'ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme sont aussi mentionnés dans ce rapport.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, font la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils se sont arrogé le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politique de l'opposition en se livrant aux actes de tortures sans qu'ils ne soient inquiétés. Ainsi **43** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **trois (3) jeunes filles qui ont été violées** ont été recensés durant ce mois d'avril 2018.

1. En date du 02 avril 2018, cinq (5) personnes dont deux qui se trouvaient dans un bistrot se trouvant sur la route BUJUMBURA-BUBANZA, et trois qui se trouvaient dans un véhicule qui passait sur cette route, ont été blessées suite à une grenade qui a été lancée par des gens non identifiés dans ce bar connu sous le nom de KUGAKENDE la patience situé au quartier de CARAMA II dans la zone de KINAMA, commune de NTAHANGWA , en Mairie de BUJUMBURA. La population environnante demande des enquêtes afin que les présumés auteurs soient identifiés et punis selon la loi
2. En date du 18 avril 2018, dans le quartier 13 du camp des réfugiés congolais de MUSASA, commune de KIREMBA, province de NGOZI, une explosion de grenade a blessé un certain NGWASHA Eliku. Des sources locales affirment que la victime était visée. L'attaque serait liée aux propos que la victime aurait tenu sur les médias lors de la récente visite d'un haut cadre du HCR (Haut-Commissariat de l'ONU pour Réfugiés). Il aurait dénoncé l'insuffisance de la ration alimentaire. Des enquêtes sont encours d'après la police. Le ménage de la victime a été aussi fouillé.

➤ **TORTURE.**

1. En date du 2 avril 2018, des jeunes IMBONERAKURE (jeunes du CNDD-FDD) de la colline de GISITWE, ont tabassé Abdoul RWASA, un représentant du FNL d'Agathon RWASA résidant sur la colline de SUSA, commune de NTEGA, province de KIRUNDO. Selon des témoins, ils lui ont demandé un reçu approuvant sa contribution à la construction d'une permanence provinciale du parti CNDD-FDD en vain. Abdoul RWASA a été donc accusé de promouvoir le "non" au référendum constitutionnel. Il est actuellement détenu au poste de police de NTEGA.
2. En date du 13 avril 2018 des miliciens IMBONERAKURE ont battu sérieusement Bernard NDAYISENGA, député de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI. Cela s'est passé en zone KANYOSHA, commune MUHA en mairie de BUJUMBURA. Ce député a été agressé alors qu'il souhaitait avoir des nouvelles d'un militant de sa coalition Félicien NIMUBONA attaqué la nuit du 12 avril 2018 par des IMBONERAKURE à RUZIBA, zone KANYOSHA en commune MUHA de la Mairie de BUJUMBURA. La famille de Félicien NIMUBONA a pu identifier les auteurs de l'agression. Quand elle est venue se plaindre auprès de l'administration, un autre groupe des IMBONERAKURE a surgi pour les violenter. Trois personnes ont été grièvement blessées par ces IMBONERAKURE et sont actuellement hospitalisés au centre médical de KIGOBE de Médecins sans frontières. Les agresseurs ont failli étrangler le député n'eut été l'intervention du chef de quartier.
3. En date du 14 avril 2018, trois militants du parti FNL de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI KARANGWA Sylvestre, SABUHUNGU et MUBONANGANDO résidants sur la colline NYEMERA, commune de NTEGA en province de KIRUNDO, ont été battus par les IMBONERAKURE et le chef de colline NYEMERA lorsqu'ils sont en train de faire des travaux communautaires. Ils sont accusés d'aller assister à la réunion du CNDD-FDD tenue à KIRUNDO. Ce chef de colline invite les militants du parti CNDD-FDD à être toujours vigilant surtout contre les FNL d'Agathon RWASA.
4. En date du 17 avril 2018, un homme connu sous le nom de BUCUMI Gordien militant du parti FRODEBU en commune KIBAGO de la province MAKAMBA, a été sérieusement tabassé à l'aide des bars de fer par des IMBONERAKURE connus sous les noms de : Eddy et Claude pour la simple raison qu'il portait une casquette de ce parti de l'opposition.
5. En date du 19 avril 2018, trois hommes connus sous les noms de BARAKAMFITIYE Joseph, Armand et Fernand de la zone MUSENYI en commune BUBANZA membre

militants des parti politiques d'opposition, ont été sérieusement tabassés et mis aux arrêts par le responsable du service national de renseignement à BUBANZA qui les accusait d'avoir une tentative de voter **Non** au referendum prochain.

6. En date du 20 avril 2018, les IMBONERAKURE ont bastonné six (6) personnes connues sous les noms: HAKIZIMANA, Paul, KIGERI, NZEYIMANA, Landry, Kifer tous résidants en Commune MUGINA de la Province CIBITOKÉ, ils les accusaient de s'être rendus dans une fête dans la Province KAYANZA sans demander la permission aux chefs des IMBONERAKURE de cette commune.
7. En date du 23 avril 2018, une femme connue sous le nom de Christine TUYISENGE, militante du FNL proche d'AMIZERO y'ABARUNDI une coalition de certains partis d'opposition, a été ligotée et battue par des jeunes IMBONERAKURE dans la localité de KIZUKA, au centre-ville de RUMONGE. Selon des sources sur place, ses agresseurs l'ont trouvée chez elle et l'ont fait marcher pendant au moins une heure de temps dans la brousse avant de l'amener sur le lieu du crime.
8. En date du 27 avril 2018, dans la zone de KIZUKA, commune et province de RUMONGE, deux 2 hommes connus sous les noms de Lucien et Japhet alias PIRIPIRI ont été enlevés de chez eux par des IMBONERAKURE et conduits au cimetière pour y être torturés et malmenés. Ils les accusent de faire la campagne en faveur du non au référendum constitutionnel prochain. Les habitants de cette localité craignent pour leur sécurité et sont en colère car ces IMBONERAKURE sont intouchables.
9. En date du 29 avril 2018, Japhet NTIGACIKA et Lucien NKURUNZIZA militants du parti FNL pro RWASA en zone KIZUKA de la commune et province RUMONGE ont été arrêtés par des IMBONERAKURE connus sous les noms de Jean Claude e, KIDOGO et Nasser ils les ont amenés près du cimetière de KIZUKA là-bas ils les ont torturés avant de les enterrer vivants. Ces deux citoyens n'ont eu la vie sauve grâce que aux passants qui les ont déterrés, le motif avancé par ces, IMBONERAKURE et que ces derniers vont voter **Non** au référendum.

➤ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES.**

1. En date du 1er avril 2018, un IMBONERAKURE motard du nom de NDAYISENGA Audace âgé de 21ans a été blessé par balle tiré par un policier. Cela s'est passé aux environs de trois (3) heures du matin déjà un bar appelé TUJAJURE situé à MAGARAMA dans la ville de GITEGA, suite à une bagarre qui a opposé cet IMBONERAKURE et ce policier qui voulait saisir la moto et le jeune motard s'y est opposé d'où ce coup de feu. Selon les témoins, d'habitude la circulation des motos dans la ville de GITEGA est interdite au-delà de 20h mais curieusement ce jeune IMBONERAKURE aurait l'autorisation de circuler comme il veut. Ce motard a été admis à l'hôpital de GITEGA où il doit subir une opération chirurgicale
2. En date du 2avril 2018 , dans un bar situé au quartier MUSAMA 5 de la zone KANYOSHA commune MUHA de la mairie de BUJUMBURA ,des policiers assurant la garde au domicile du commissaire du groupement mobile d'intervention rapide (GMIR)situé à KANYOSHA ont ligoté puis tirés sur un jeune homme connu sous le nom de NIYOKWIZIGIRA chadrack en l'accusant de faire trop de bruit dans ce bar qui se trouve tout près du domicile de ce commissaire de GMIR, n'eut été l'intervention des militaires ces policiers allaient achevés ce jeune homme. Le porte-parole de la police quant à lui parle de légitime défense.
3. En date 12 avril 2018, Deux adeptes d'Eusèbe, Oscar et Déo NGENDAKUMANA de la commune MARANGARA en Province de NGOZI ont été poignardés par les policiers qui les ont trouvés en train de faire la prière à leurs domiciles, maintenant ils sont dans état critique.
4. En date du 18 avril 2018, en commune GASORWE en province MUYINGA les IMBONERAKURE Clovis et jean marie de la localité ont poignardés deux hommes Paul et Gilbert qui étanchaient paisiblement leur soif dans un bistrot. Ils les accusaient de faire une campagne en faveur du **Non** au referendum.
5. En date du 19 avril 2018, dans la nuit, au quartier 2 de la zone NGAGARA, commune NTAHANGWA , en Mairie de BUJUMBURA,2 personnes ont été blessées après avoir été battues par des inconnus armés de machettes. Les victimes indiquent que ce sont des bandits. Les habitants de ce quartier font savoir que ce cas de vol est étrange dans cette zone et demandent à l'administration de renforcer la sécurité dans ce quartier.

6. En date du 22 avril 2018, sur la colline de NYAKIBINGO, zone de RUSHUBIJE, commune de NTEGA, province de KIRUNDO, un IMBONERAKURE connu sous le nom de NIBIGIRA Leonard, âgé de 24 ans a été blessé au niveau du bas ventre par l'agent de la Police connu sous le nom de HABARUGIRA Jules qui a tiré sur lui. Le policier a été arrêté et se trouve au cachot de police à KIRUNDO depuis lundi le 23 avril 2018. Il est poursuivi pour tentative d'assassinat. Cela s'est passé dimanche soir quand des jeunes IMBONERAKURE s'étaient réunis autour de chants et danses hostiles à l'opposition. Le policier est intervenu en leur intimant l'ordre d'arrêter, mais ils ont refusé d'obtempérer. Se sentant menacé, il a ouvert le feu avant d'être désarmé et arrêté par ses collègues. Leonard a été conduit à l'hôpital de KIREMBA pour être soigné.
7. En date du 26 Avril 2018, Edouard SHAKA de la zone GITENGA commune KABEZI a été poignardé par des IMBONERAKURE connus sous les noms de: Edouard et Claude de cette localité au niveau du thorax parce qu'il portait un tee- shirt du parti MSD.(parti d'opposition).

➤ **CAS DE VIOL.**

1. En date du 2 avril 2018, sur la colline NYAKUGUMA, zone NYAKUGUMA, commune GITANGA province RUTANA, une fillette connue sous le nom de Bélyse, élève à l'ECOFO NYAKUGUMA en 8^e année a été violée par 2 de ses professeurs, Gérard et Léonce. La victime a été ensuite conduite au centre de santé GITANGA pour y subir des soins tandis que les deux enseignants ont été à leur tour arrêtés et conduits au cachot de la police à GITANGA.
2. En date du 20 avril 2018, Sur la colline BUTEZI, zone BUTEZI, commune GIHARO en province de RUTANA, une jeune fille connue sous le nom de NEMERIMANA Scolastique âgée de 13 ans a été violée par un certain NYAMWERO âgé de 38 ans. Ce dernier a été arrêté et détenu au cachot du poste de police à GIHARO.
3. En date du 23 avril 2018, une fille du nom de KANEZA Josiane âgée de 16 ans, résidant sur la colline MUSAGARA, zone NGOMA, commune MUSONGATI en province RUTANA a été violée par deux hommes connus sous les noms de Dismas et NDABANEZE. Les deux malfaiteurs ont été arrêtés et conduit au cachot de la commune MUSONGATI tandis que La victime a été hospitalisée à l'hôpital de MUSONGATI pour la protéger contre les maladies sexuellement transmissibles.

- **AUTRES VIOLATIONS.**

1. En date du 3 avril 2018, les habitants de la zone MUGENDO de la commune NTEGA, province KIRUNDO, à leur réveil ont trouvés des écrits inquiétants sur les portes de leurs maisons. Sur certaines portes est écrit oui, sur d'autres non. Les habitants disent que le non a été trouvé sur les portes des maisons de ceux qui sont dans les parti d'oppositions tandis que le **oui** pouvait se lire sur les portes des maisons des membres du parti au pouvoir le cndd-fdd, d'où les inquiétudes de la population.

Cas des membres des partis d'opposition malmenés.

2. En date du 6 avril 2018, un membre du parti UPRONA et un autre du MSD, ainsi qu'un groupe de six scouts ont été embarqués par le gouverneur de la province MAKAMBA dans sa camionnette pour les amener au cachot, mais il les a relâchés à l'entrée du commissariat de police après les avoir intimés l'ordre de ne plus se rassembler sous peine de demander à la justice d'organiser un procès de flagrance afin qu'il les emprisonne

Des entraînements d'IMBONERAKURE inquiètent la population

3. En date du 9 Avril 2018, Des jeunes IMBONERAKURE (jeunesse affiliée au parti CNDD-FDD) ont participé à ce qui est qualifié par des sources locales « des entraînements paramilitaires ». Ces derniers se sont déroulés sur des stades de football de plusieurs communes de la province de CIBITOKÉ. Munis de gourdins. Les jeunes ont effectué des exercices au rythme d'un commandement qui s'apparente à celui exercé chez des militaires. Ces IMBONERAKURE ont par ailleurs juré qu'ils allaient tuer les opposants au « **oui** » pour le prochain référendum constitutionnel.
4. Des réunions pour intimider les opposants dans la commune NTEGA de la Province KIRUNDO se tiennent tous les jeudis de 14h à 16h. Elles sont dirigées par les responsables collinaires ou communaux du parti CNDD-FDD accompagnés par des responsables des IMBONERAKURE et les administratifs à la base. D'après notre source, ils enseignent qu'il va y avoir une constitution de promotion des hutus et qu'aucun tutsi ne reprendra le pouvoir. Les personnes présentes ou absentes dans ces réunions sont toutes consignées dans un cahier tenu par le chef de secteur. Toujours selon notre source, les personnes absentes trouvent des fois les écrits de menaces sur les portes de leurs maisons où il est marqué "votes **non** et tu seras **tué**".

- **CONCLUSION.**

Comme nous l'avons toujours signalé dans les rapports précédents et dans le présent, Le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice dépend de l'exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

L'appareil judiciaire s'avère également impuissant face aux nombreux cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales opérées par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **Recommandations.**

- ❖ **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- Mettre fin à cette campagne de terreur et d'intimidation dirigée contre ceux dont il soupçonne de vouloir voter non au referendum alors que le choix au vote devrait être libre.
- Mettre fin à l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme quels que soient leurs fonctions ou leur appartenance politique.

- ❖ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

- De s'impliquer davantage dans la recherche des solutions de sortie de la crise politique du Burundi.
- De prendre des mesures qui s'imposent pour protéger les réfugiés burundais qui sont menacés par la présence des IMBONERAKURE dans les camps de réfugiés.

- ❖ **A la communauté Internationale :**

- User de son influence afin d'amener le gouvernement burundais à fléchir et à arrêter de toucher à cette constitution qui est le fruit d'un consensus de l'accord d'ARUSHA dont elle est garante.
- De prendre des mesures urgentes de protection de la population burundaise contre les crimes contre l'humanité perpétrés par le gouvernement.